

Compte rendu de la séance du 28 mai 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi vingt-huit mai deux mil vingt-et-un, à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Alain DOUARD, Maire.

Présents : M. Jean-Pierre ALLUT, M. Jacques BEAUMIER, Mme Dominique DARNAND, M. Alain DOUARD, M. Michel DUPONCHEL, M. Denis FRATER, Mme Emmanuelle FUMET, M. Jean-Noël GONNEAUD, Mme Nicole RAPHANEL, Mme Delphine SEGUIN et M. Franck SPIELMANN.

Représentés :

Absents :

Secrétaire de la séance : Mme Nicole RAPHANEL

Après avoir approuvé le compte-rendu de la séance précédente, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

- LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

Le Maire informe les conseillers que la loi dite de transformation de la fonction publique instaure l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion du personnel dans un document de référence.

L'élaboration des LDG permet de formaliser la politique RH de la collectivité, de favoriser certaines orientations, de les afficher et d'anticiper les impacts prévisibles ou potentiels des mesures envisagées. Elles s'adressent à l'ensemble des agents de la collectivité. Elles constituent une source d'information pour tous les agents qui souhaitent connaître les modalités de gestion des ressources humaines et plus particulièrement en matière de recrutement, d'affectation, d'évolution des carrières, de mobilité, d'égalité professionnelle...

Les Lignes Directrices de Gestion sont établies par l'autorité territoriale après avis du comité technique.

Le Maire entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de valider les lignes directrices de gestion et autoriser le Maire à signer tout acte relatif à la présente délibération.

- FIXATION DU TAUX D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Maire informe les conseillers que, selon la loi relative à la fonction publique territoriale portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à l'assemblée délibérante, après avis du Comité technique paritaire, de fixer le taux de promotion pouvant être appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour pouvoir bénéficier d'un avancement de grade et que ce taux peut varier de 0 à 100% et concerne tous les grades d'avancement à l'exception de ceux du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Le Maire propose au conseil municipal de fixer le taux d'avancement de grade ainsi qu'il suit :

Le taux de promotion applicable, au sein de la collectivité, à l'ensemble des agents remplissant les conditions requises pour pouvoir bénéficier d'un avancement au grade supérieur, est fixé à 100 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter le taux ainsi proposé.

- ADHESION AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC (GIP) TERRITOIRES NUMERIQUES BOURGOGNE-FRANCHE COMTE

La première adjointe présente aux conseillers le Groupement d'Intérêt Public (GIP) Territoires Numériques BFC ayant pour objet le développement de services numériques et ses les membres fondateurs suivants :

Le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, Le Conseil Départemental de la Côte d'Or, Le Conseil Départemental de la Nièvre, Le Conseil Départemental de la Saône-et-Loire, Le Conseil Départemental de l'Yonne, L'Etat, représenté par le Préfet de la Région Bourgogne.

L'exposé du Maire entendu et après délibération, le conseil municipal décide d'adhérer au Groupement d'Intérêt Public ayant pour objet de développer une plateforme de services numériques fournis aux usagers (particuliers, entreprises, associations...) par l'ensemble des organismes publics ou privés chargés d'une mission de service public, dans une perspective de modernisation de l'administration et d'amélioration de l'accès aux services publics et de désigner Monsieur DUPONCHEL Michel, en tant que représentant pour siéger au sein de l'assemblée générale du GIP, et Madame SEGUIN Delphine, en tant que membre suppléant.

- QUESTIONS DIVERSES

- Jean-Noël GONNEAUD a installé un banc en bois sur le parking du cimetière. Le conseil le remercie.
- Circuits du P.D.I.P.R : les conseillers de la commission P.D.I.P.R ont refait les circuits pour vérifier l'état des chemins et des indications. Ils ont constaté un manque de balisage de la raie du muguet et à Corcelle. Un nettoyage au niveau du gué sera organisé avec un appel à volontaires. Sur le côté ouest, sentiers plutôt en bon état. Voir s'il est possible de modifier le circuit actuel pour y inscrire le chemin des Mouillettes.
- En ce qui concerne l'éclairage public, le conseil a envisagé une coupure nocturne du 15 juin au 15 août sauf au Gué Gallet avec essai cet été (possibilité d'une réunion publique par la suite pour recueillir l'avis des habitants). Après plus amples renseignements auprès du SYDESL, le conseil prendra une décision à la prochaine séance.
- Fleurissement : Beaucoup de retard pour cette année aussi il est envisagé seulement quelques plantations à l'entrée du village.
- Mme DARNAND Dominique a été désignée déléguée au Pays d'Art et d'Histoire entre Cluny et Tournus.
- Le planning de tenue des bureaux de vote pour les élections 2021 a été validé ;
- Le repas des aînés initialement prévu en décembre 2020 aura lieu début juillet 2021 au restaurant du Zoo.
- Le maire informe le conseil que la toiture du bâtiment communal de l'ancienne mairie est en mauvais état et nécessite une réfection. Renseignements pris auprès d'entrepreneurs et de l'Agence Technique Départementale.
- Cérémonie du 14 juillet : Commémoration avec le conseil et les habitants suivit d'un pique-nique républicain aux planches d'Hautecour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire,
DOUARD Alain